



## Déclaration liminaire de la FSU lors du CTSD du jeudi 9 février 2017

Comme chaque année, les opérations de carte scolaire prouvent que la précipitation et l'arbitraire prévalent... Il n'y aurait pourtant pas de raison de se précipiter. Les effectifs sont constatés dès la rentrée par les IEN de circonscription et mis à jour par les remontées des directeurs en janvier.

Cela laisserait du temps aux services de la DSDEN de s'organiser pour anticiper les mesures de carte scolaire en associant véritablement les acteurs de terrain que sont les enseignants. Le CHSCT vous a demandé, Mme l'Inspectrice, de veiller à informer les personnels en amont des mesures de carte scolaire susceptibles d'être arrêtées pour la rentrée suivante. Visiblement, cette recommandation n'est toujours pas mise en œuvre partout pour les collègues concernés. Cela nuit à leurs conditions de travail et contribue à alimenter un climat anxigène dans les écoles. Cela contribue également au sentiment de manque de considération ressenti au sein de la profession. La convention qui s'appliquait ces 3 dernières années et qui s'accompagnait d'un gel prévu des postes n'a aucunement résolu ce problème qui devient chronique.

Nous dépendons à présent, après trois années de convention, d'un avenant. La FSU, qui avait contribué aux travaux ces trois dernières années, ne s'associera pas à ce nouveau texte en raison des objectifs déclarés. Nous nous opposons aux suppressions de postes d'enseignants. Notre département en a bien trop rendu ces 15 dernières années pour qu'on puisse nous dire qu'une pondération à - 5 postes / an soit une chance. De plus, nous nous inquiétons de la part trop belle laissée aux élus locaux. Nous pensons que l'organisation du service public d'éducation doit rester une compétence de l'Etat et de lui seul. La carte scolaire doit être décidée par le CTSD et le CDEN. Le Code de l'Education définit les responsabilités et les compétences de chacun. La démarche de contractualisation a franchi un cap. Nous craignons que les intérêts politiques prévalent sur les intérêts des fonctionnaires en service et des élèves.

Nous nous en tiendrons à notre rôle de représentants du personnel.

En l'absence de documents de travail, nous débattons de vos propositions au cours de cette séance.